

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2017

Je soussigné(e), (nom, prénom)

Domicilié(e).....

.....

Titulaire de actions nominatives pour lesquelles je justifie de l'inscription en compte nominatif de ces actions, ou

Titulaire de actions au porteur, pour lesquelles je justifie de l'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité de ces actions, par le biais d'une attestation de participation annexée au présent formulaire,

Exprime mon vote sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la société EVOLIS, convoquée le jeudi 4 mai 2017 à 17 heures, au siège social, de la manière suivante :

(Rayer les mentions inutiles)

A titre Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

TROISIÈME RESOLUTION

Quitus aux administrateurs

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

QUATRIÈME RESOLUTION

Affectation du résultat

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

CINQUIÈME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

SIXIÈME RESOLUTION

Renouvellement du mandat
d'un administrateur

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

SEPTIÈME RESOLUTION

Nomination d'un nouveau
co-Commissaire aux
comptes suppléant

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

HUITIÈME RESOLUTION

Nomination d'un nouveau
co-Commissaire aux
comptes suppléant

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

NEUVIEME RESOLUTION

Autorisation de rachat par
la société de ses propres
actions

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

A titre Extraordinaire**DIXIEME RESOLUTION**

Délégation de compétence
au Conseil d'Administration
afin de réaliser une
attribution d'actions
gratuites

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

ONZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence
au Conseil d'Administration
afin de réaliser une
augmentation de capital
par incorporation de
réserves ou primes afin
d'émettre les actions
attribuées gratuitement

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

DOUZIEME RESOLUTION

Modification de l'article 21
des statuts

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

TREIZIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

AMENDEMENTS ET RESOLUTIONS NOUVELLES (cocher la mention choisie)

- Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- Je donne procuration à M.....
pour voter en mon nom.

**AVERTISSEMENT A L'ACTIONNAIRE EN CONFORMITE DES DISPOSITIONS
DE L'ARTICLE L. 225-107 DU CODE DE COMMERCE**

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans des conditions de délais fixées par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

En application de ces dispositions, l'actionnaire est informé que :

- Le présent formulaire de vote devra être reçu par la société au moins trois jours avant la date de l'assemblée ;
- Ce formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour ;
- Toute abstention exprimée ou résultant de l'absence d'indication de vote sur le présent formulaire sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution concernée ;
- L'indication de deux votes contradictoires en regard d'une même résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.
- Conformément aux dispositions de l'article R.225-77 du Code de commerce, le formulaire reçu par la société doit contenir les mentions suivantes :

1°) les noms, prénoms usuels et domicile de l'actionnaire ;

2°) une mention constatant le respect de l'une des formalités prévues au premier alinéa de l'article R. 225-85 du Code de commerce, cette mention pouvant figurer sur un document annexé au formulaire ;

3°) la signature de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire.

Fait à

Le 2017

Signature